

**SEANCE PUBLIQUE DU 20 OCTOBRE 2010**

## REUNION PUBLIQUE DU 20 OCTOBRE 2010

Présidence de Mme Myriam ABAD-PERICK, Présidente.

MM. FANIEL et SOBRY siègent au bureau en qualité de secrétaires.

Mme la Greffière provinciale assiste à la réunion.

La réunion est ouverte à 15 h 15.

Mme LA PRESIDENTE.- Je déclare la réunion du 20 octobre 2010 ouverte.

Avant de passer la parole aux Chefs de groupe, je tiens à excuser M. le Député provincial, M. Paul-Emile MOTTARD ainsi que, je crois, l'arrivée tardive de M. le Gouverneur.

M. BECKERS, y-t-il des excusés ?

M. BECKERS. - Non, nous sommes au complet Mme la Présidente.

Mme LA PRESIDENTE.- Merci, Monsieur GEORGES ?

M. GEORGES. - Une absente excusée Jehane KRINGS et l'arrivée tardive de Denise LAURENT.

Mme LA PRESIDENTE.- Merci. Pour le groupe MR ?

Mme FRESON. - MM. KEVERS et GABRIEL et M. DENIS arrivera en retard.

Mme LA PRESIDENTE.- Merci, Monsieur DRION ?

M. DRION.- Mme Fabienne CHRISTIANE demande d'excuser son arrivée tardive et Mme LAMBINON.

Mme LA PRESIDENTE. - Je vous remercie.

**I.- Ordre du jour**

**SEANCE PUBLIQUE DU 20 OCTOBRE 2010**

**II.- Ordre du jour complémentaire**

**III.- Ordre du jour actualisé**

**IV.- Lecture du procès-verbal de la réunion précédente**

Mme LA PRESIDENTE.- Point 1 de l'ordre du jour actualisé.

Lecture du résumé du procès-verbal de la réunion du 19 octobre 2010.

Je donne la parole à M. le Deuxième Secrétaire pour la lecture du résumé de la réunion du 19 octobre 2010.

(M. FANIEL, Deuxième Secrétaire, donne une lecture du résumé du procès-verbal de la réunion du 19 octobre 2010).

Mme LA PRESIDENTE.- Merci Monsieur le Secrétaire. L'approbation du procès-verbal interviendra en fin de séance.

**VI. - Communication de Mme la Présidente.**

Mme LA PRESIDENTE. - Vous trouverez sur vos bancs un ordre du jour actualisé à la date du 20 octobre.

**VII. - Discussions et/ou votes des rapports soumis à la délibération du Conseil provincial**

Mme LA PRESIDENTE. - Aujourd'hui avant de poursuivre la discussion quant aux documents 10-11/001,002, 003, 004, nous allons aborder les dossiers à soumettre à la délibération de notre Assemblée.

**Document 10-11/005 : Budget provincial 2010 - 3<sup>ème</sup> série de modifications budgétaires.**

**Document 10-11/006 : Emprunts de couvertures des dépenses extraordinaires en 2010 - 4<sup>ème</sup> série.**

(Voir rapport).

## SEANCE PUBLIQUE DU 20 OCTOBRE 2010

Mme LA PRESIDENTE.- Points 4 et 5 de l'ordre du jour : documents 09-10/005 et 09-10/006. Ces points sont regroupés à la demande des membres de la septième Commission. Ces documents ont été soumis à l'examen de la septième Commission en date du mercredi 6 octobre 2010. J'invite le rapporteur, M. DEFAYS à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole, Monsieur le Conseiller.

M. DEFAYS, rapporteur (à la tribune).- Merci Madame la Présidente. Chers Collègues, Votre 7<sup>ème</sup> Commission a examiné les deux dossiers 10-11/005 et 10-11/006, ils n'ont suscité aucune question de la part de la Commission et c'est sur base de 10 voix pour et 6 absentions que cette même Commission vous propose d'adopter le projet de résolution annexé au rapport du Collège provincial et relative au budget provincial 2010, 3<sup>ème</sup> série de modifications et 4<sup>ème</sup> série de modifications. Je vous remercie.

Mme LA PRESIDENTE.- Merci Monsieur le Conseiller. J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite intervenir ? Non. Je clos la discussion générale. Nous passons au vote des conclusions de la Commission. Tout le monde est d'accord de voter les deux dossiers ? Pas de remarque. Nous passons donc au vote des conclusions de ces deux dossiers.

Qui est pour ? Le groupe PS, le groupe MR, Monsieur POUSSART.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ? Le groupe ECOLO, le groupe CDH-CSP.

(Voir procès-verbal officiel).

Le Conseil adopte ladite résolution.

### **Document 10-11/007 : Approbation des comptes de gestion provenant de différents legs pour l'année 2009.**

(Voir rapport)

Mme LA PRESIDENTE. - Point 6 de l'ordre du jour (document 10-11/007). Ce document a été soumis à l'examen de la septième Commission et le rapporteur en est Mme Isabelle FRESON. Vous avez la parole Madame la Conseillère.

Mme FRESON, rapporteur (à la tribune).- Merci Mme la Présidente. Chers Collègues.

**SEANCE PUBLIQUE DU 20 OCTOBRE 2010**

Le rapport sera effectivement très bref puisqu'il n'y a eu aucune question et c'est par 10 voix pour et 3 abstentions que votre Commission vous propose d'adopter le rapport.

Mme LA PRESIDENTE. - Merci Madame la Conseillère. J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite intervenir ? M. DRION. Vous avez la parole M. DRION.

M. DRION, Conseiller provincial (à la tribune). Je vous remercie Mme la Présidente. Mes Chers Collègues, juste un mot. Je salue la présence du Député - Président, l'arrivée du second député.. voilà la troisième. Quand j'aurai fini mon intervention, tout le monde sera là. Justement je m'inquiétais. Je pense que c'est important. Nous n'avons que 4 jours de séance. C'est important que le Collège provincial soit présent. Merci.

Mme LA PRESIDENTE. - Je vous remercie. Y a-t-il d'autres personnes qui souhaitent prendre la parole. Non ? Mme Je clos la discussion générale. Nous passons au vote des conclusions de la Commission.

Qui est pour ? Le groupe ECOLO, le groupe CDH-CSP, le groupe PS, le groupe MR, Monsieur POUSSART.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

**Document 10-11/008 : Centre Nature de Botrange - Convention d'emphytéose à conclure avec la Commune de Waimes dans le cadre de l'agrandissement du parking.**

(Voir rapport)

Mme LA PRESIDENTE. - Point 7 de l'ordre du jour (document 10-11/008). Ce document a été soumis à l'examen de la huitième Commission et le rapporteur en est M. ERNST. Vous avez la parole Monsieur le Conseiller.

M. ERNST, rapporteur (à la tribune).- Merci Mme la Présidente. Chers Collègues.

**SEANCE PUBLIQUE DU 20 OCTOBRE 2010**

Il n'y a pas eu de questions. La Commission vous propose d'adopter à 9 voix pour et 6 abstentions.

Mme LA PRESIDENTE. - Merci Monsieur le Conseiller. J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite intervenir ? Non. Je clos la discussion générale. Nous passons au vote des conclusions de la Commission.

Qui est pour ? Le groupe ECOLO, le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, Monsieur POUSSART.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

**Document 10-11/010 : Services provinciaux : Marché de travaux - Mode de passation et conditions de marché de travaux de climatisation de bureaux et de la cafétéria à la Maison des Sports.**

(Voir rapport)

Mme LA PRESIDENTE. - Point complémentaire n°1 de l'ordre du jour (document 10-11/010). Il a été soumis à l'examen de la huitième Commission et c'est Mme Valérie JADOT qui s'est chargée du rapport. Vous avez la parole Mme la Conseillère.

Mme JADOT, rapporteur (à la tribune). - Merci Mme la Présidente. Chers Collègues, le rapport sera très bref puisqu'il n'y a eu aucune question. Simplement, le Député - rapporteur a bien insisté sur le fait que c'était pour le confort des extérieurs mais également le confort des agents et c'est donc par 9 voix pour et 6 abstentions que la Commission vous propose d'adopter la résolution.

Mme LA PRESIDENTE. - Merci Mme la Conseillère. J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite intervenir ? Non. Je clos la discussion générale. Nous passons au vote des conclusions de la Commission.

Qui est pour ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe ECOLO, le groupe CDH-CSP et Monsieur POUSSART.

**SEANCE PUBLIQUE DU 20 OCTOBRE 2010**

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

**Document 10-11/014 : Désignation d'un comptable des matières à l'Institut provincial de l'Enseignement secondaire de Herstal.**

(Voir rapport)

Mme LA PRESIDENTE. - Point complémentaire 2 de l'ordre du jour (document 10-11/014). Il a été soumis à l'examen de la septième Commission et c'est M. Roger SOBRY qui s'est chargé du rapport. Vous avez la parole M. le Conseiller.

M. SOBRY, rapporteur (à la tribune). - C'est sans remarque et sans observation que votre 7<sup>ème</sup> Commission a accepté la désignation de Grégory WERY dans cette fonction de comptable des matières par 9 voix pour et 4 absentions.

Mme LA PRESIDENTE. - Merci Monsieur le Conseiller. J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite intervenir ? Non. Je clos la discussion générale. Nous passons au vote des conclusions de la Commission.

Qui est pour ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP et Monsieur POUSSART.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ? Le groupe ECOLO.

(Voir procès-verbal officiel).

Le Conseil adopte ladite résolution.

**Document 10-11/011 : Cession gratuite d'une emprise sise route provinciale à Juprelle en faveur de la Province de Liège.**

(Voir rapport)

Mme LA PRESIDENTE. - Point complémentaire n°3 de l'ordre du

## SEANCE PUBLIQUE DU 20 OCTOBRE 2010

jour complémentaire (document 10-11/011). Il a été soumis à l'examen de la huitième Commission et c'est M. SPITS qui s'est chargé du rapport. Vous avez la parole M. le Conseiller provincial.

M. SPITS, rapporteur (à la tribune). - Merci Madame la Présidente, chers Collègues. Le point n'a donné lieu à aucune discussion non plus et a été adopté en séance par 9 voix pour et 5 abstentions.

Mme LA PRESIDENTE. - Merci M. le Conseiller. J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite intervenir ? Non. Je clos la discussion générale. Nous passons au vote des conclusions de la Commission.

Qui est pour ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe ECOLO, le groupe CDH-CSP et Monsieur POUSSART.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

**Document 10-11/012 : Services provinciaux : Marché de travaux - Mode de passation et conditions de marché de travaux de construction d'un hangar agricole à l'Institut provincial d'Enseignement Agronomique de La Reid (I.P.E.A. La Reid).**

(Voir rapport)

Mme LA PRESIDENTE. - Point complémentaire n°4 de l'ordre du jour complémentaire (document 10-11/012). Il a été soumis à l'examen de la huitième Commission et c'est M. Bernard MARLIER qui s'est chargé du rapport. Vous avez la parole M. le Conseiller.

M. MARLIER, rapporteur (à la tribune). - Merci Mme la Présidente. En date du 13 octobre 2010, notre Commission Travaux s'est réunie pour étudier le point suivant : Marché de travaux - Mode de passation et conditions de marché de travaux de construction d'un hangar agricole à l'Institut provincial d'Enseignement Agronomique de La Reid, document 10-11/012.

Un membre de la Commission pose une question sur la résistance au feu et à l'entretien au niveau du bois de ce hangar. Il lui est

**SEANCE PUBLIQUE DU 20 OCTOBRE 2010**

répondu que c'est un hangar ouvert avec 3 parois, que la charpente est en bois lamellé - collé qui ne résiste pas au feu. Pour le bardage en mélèze, il ne demande aucun entretien.

Les membres de la Commission se sont ensuite prononcés par 9 voix pour et 6 abstentions.

Mme LA PRESIDENTE. - Merci. J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite intervenir ? Non. Je clos la discussion générale. Nous passons au vote des conclusions de la Commission.

Qui est pour ? Le groupe ECOLO, le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP et Monsieur POUSSART.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

**Document 10-11/013 : Services provinciaux : Marché de travaux - Mode de passation et conditions de marché de travaux de remplacement de deux chaudières à l'Institut provincial d'Enseignement secondaire de Hesbaye à Waremme.**

(Voir rapport)

Mme LA PRESIDENTE. - Point complémentaire n°5 de l'ordre du jour complémentaire (document 10-11/013). Il a été soumis à l'examen de la huitième Commission et c'est M. Balduin LUX qui s'est chargé du rapport. Vous avez la parole M. le Conseiller provincial.

M. LUX, rapporteur (à la tribune). - Merci Mme la Présidente, chers Collègues. Le 13 octobre, la huitième commission a discuté sur le document 10-11/013, le remplacement de deux chaudières dans le cadre de la protection environnementale et de la bonne gestion de nos bâtiments provinciaux et cela concerne deux chaudières de 1981 qui sont remplacées par deux chaudières à basse température et une chaudière à condensation. Le tubage de la cheminée et une diminution de la puissance de 20%. Le tout est pour 138.200 € TVAC. Il n'y a pas eu de question, tout le monde était content. 9 personnes étaient pour et 6 se sont abstenues. Merci.

Mme LA PRESIDENTE. - Merci Mme la Conseillère. J'ouvre la

## SEANCE PUBLIQUE DU 20 OCTOBRE 2010

discussion générale. Quelqu'un souhaite intervenir ? Non. Je clos la discussion générale. Nous passons au vote des conclusions de la Commission.

Qui est pour ? Le groupe ECOLO, le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP et Monsieur POUSSART.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

**Document 10-11/017 : Services provinciaux : Marché de fournitures - Mode de passation et conditions de marché en vue de l'acquisition d'un bateau école, sous forme d'un convoi composé d'un pousseur et d'une barge citerne, destiné à la navigation intérieure.**

(Voir rapport)

Mme LA PRESIDENTE. - Point complémentaire n°6 de l'ordre du jour complémentaire (document 10-11/017). Il a été soumis à l'examen de la septième Commission et c'est M. DRION qui s'est chargé du rapport. Vous avez la parole M. le Conseiller provincial.

M. DRION, rapporteur (à la tribune). - Merci Mme la Présidente, chers Collègues. Votre septième Commission a examiné ce dossier, par 9 voix pour et 4 abstentions, vous propose d'adopter le projet de résolution.

Une question a été posée en Commission. La réponse se trouve in extenso dans le rapport du rapport du Collège provincial, pourquoi change t'on le marché ?. Pour les motifs exposés dans le dossier. Merci.

Mme LA PRESIDENTE. - Merci M. le Conseiller. J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite intervenir ? Non. Je clos la discussion générale. Nous passons au vote des conclusions de la Commission.

Qui est pour ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, le groupe ECOLO et Monsieur POUSSART.

Qui est contre ?

**SEANCE PUBLIQUE DU 20 OCTOBRE 2010**

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

**Document 10-11/015 : Services provinciaux : Marché de travaux - Mode de passation et conditions de marché de rénovation des étages 5 et 6 du Bâtiment Opéra - lot 3 : chauffage et ventilation.**

**Document 10-11/016 : Services provinciaux : Marché de travaux - Mode de passation et conditions de marché de travaux de mise en conformité contre l'incendie de l'aile Est de l'Institut provincial d'Enseignement secondaire de Seraing (siège de Jemeppe).**

(Voir rapport)

Mme LA PRESIDENTE. - Point complémentaire n°7 de l'ordre du jour complémentaire (document 10-11/015) et le point complémentaire n°8 (document 10-11/016). Je vous rappelle que ces deux documents seront soumis à l'examen de la huitième Commission (travaux) demain avant la séance du Conseil provincial.

**Document 10-11/001 : Compte budgétaire 2009**

**Document 10-11/002 : Perception des taxes provinciales pour l'année 2011.**

**Document 09-10/003 : Projet de budget des recettes et des dépenses provinciales pour l'année 2011.**

**Document 10-11/004 : Emprunts de couverture des dépenses extraordinaires en 2011 - 1<sup>ère</sup> série.**

(Voir rapport)

Mme LA PRESIDENTE. - Nous allons maintenant poursuivre la discussion sur le compte 2009 et les dossiers budgétaires 2011, à savoir les points 8 - arrêt des comptes relatifs à l'exercice des comptes 2009, le point 9 - Perception des taxes provinciales pour l'année 2011, le point 10 - Projet de budget des recettes et des dépenses provinciales pour l'année 2011 - et 11 de l'ordre du jour - Emprunts de couverture des dépenses extraordinaires, de l'ordre du jour.

## SEANCE PUBLIQUE DU 20 OCTOBRE 2010

Sont intervenus hier : Mme Marie-Claire BINET, M. Bernard MARLIER, Mme Claudine RUIZ-CHARLIER, M. Balduin LUX, M. Antoine NIVARD, M. Alain DEFAYS, Mme Ann CHEVALIER.

J'ai déjà neuf orateurs inscrits : Mme SEPULVEDA en plus. Y-t'il d'autres orateurs pour aujourd'hui ?

Je vous rappelle: Vincent MIGNOLET, André GERARD, Heinz KEUL, Jean-Paul BASTIN, Fabienne CHRISTIANE, Valérie BURLET, Jean STREEL, Nicole DEFLANDRE, Marie-Claire BINET.

M. Serge ERNST, Mme BLAISE, M. GILLON, Mme RUIZ et M. CULOT.

Nous allons commencer à la demande de Mme SEPULVEDA qui doit aller travailler, je vais lui céder la parole la première. Vous avez la parole Mme la Conseillère.

Mme SEPULVEDA, Conseillère (à la tribune). - Merci beaucoup. Je vais être très brève d'ailleurs. Madame la Présidente, Chers Collègues, je souhaite simplement poser une question concernant le plan de mobilité pour les écoles de la Province de Liège. Il y a un an et demi, j'avais retiré en Commission un amendement portant sur ce sujet contre la promesse d'un suivi d'étude. Pourrions-nous l'envisager en Commission dans les mois à venir ? Merci de votre écoute.

Mme LA PRESIDENTE. - Je vous remercie. M. Vincent MIGNOLET. Vous avez la parole M. le Conseiller.

M. MIGNOLET, Conseiller (à la tribune). - Merci Mme la Présidente. J'aurai trois questions. Les deux premières s'adresseront à M. le Vice - Président du Collège provincial, Député en charge des travaux. En effet M. le Député, dans sa note de politique générale pour l'année 2011, le Collège provincial précise qu'il consacrera un budget global d'un million d'euros pour assurer les opérations d'entretien et des travaux d'aménagements notamment pour améliorer la qualité et l'écoulement des eaux dans un souci permanent de réduire et de limiter l'impact des éventuelles inondations. Il est également envisagé le recours à des techniques douces en matière de stabilisation de berges et de curage.

Aussi, pourriez-vous détailler à notre assemblée la liste et la nature des travaux qui seront exécutés durant l'année prochaine ?

L'autre question, dans le domaine de la mobilité durable, la Province de Liège a initié un appel aux Communes pour créer en partenariat avec ces dernières, des parkings favorisant le

**SEANCE PUBLIQUE DU 20 OCTOBRE 2010**

covoiturage dont les premières concrétisations sont annoncées pour le budget 2011.

Pourriez-vous nous préciser le nombre de projets qui seront réalisés l'an prochain ainsi que leurs localisations ?

Enfin, ma dernière question, je souhaite l'adresser à M. Paul-Emile MOTTARD, Député en charge du Tourisme. On a abondamment évoqué la mobilité douce ce mardi et plus précisément la collaboration entre les Communes et la Province pour la prise en charge de l'entretien du réseau RAVEL ? Ma question sera tout à fait différente puisque en matière de politique cyclable, il m'apparaît important que la Province affirme son rôle de coordinateur et de partenaire pour les Communes vu les nombreuses initiatives qui sont initiées sur le terrain tant par des opérateurs publics qu'associatifs.

Ainsi, à titre d'illustration, je souhaite évoquer le projet de réseau de promenade à vélo qui est porté par les différentes communes hesbignonnes, la Fédération du Tourisme de la Province de Liège et le Centre d'ingénierie touristique wallon sont associés comme des partenaires de ce projet. Si la Province et les Communes témoignent d'une réelle volonté de promouvoir le tourisme à vélo, le risque est grand de connaître une certaine diversité, dispersion dans les moyens humains et financiers qui seront investis mais aussi faire place à une certaine incohérence dans la promotion et la signalisation de ces promenades.

Aussi, M. le Député pourrait-il m'apporter des précisions sur l'implication exacte de la Province et des services dans la coordination et la concrétisation de ce projet ?

Je vous remercie mes chers Collègues.

Mme LA PRESIDENTE. - Merci M. le Conseiller provincial. J'invite M. Heinz KEUL. Vous avez la parole.

M. KEUL, Conseiller provincial (à la tribune). - Mme la Présidente, Mme la greffière provinciale, Madame et Messieurs les Députés provinciaux, Chers Collègues.

Les années 2009 et 2010 ont posés, vous en conviendrez aisément avec moi, de multiples problèmes socio-économiques tant dans notre Province que dans notre pays.

Nous paierons probablement encore longtemps les conséquences de cette crise économique et financière. Restons cependant optimistes,

**SEANCE PUBLIQUE DU 20 OCTOBRE 2010**

persévérons dans nos efforts, prenons des mesures d'économies intelligentes et fondées en nous basant davantage sur les problèmes qui nous tiennent à cœur et mettons tout en œuvre pour que ce ne soit pas les démunis qui payent le pris fort de cette crise.

Nous savons que toutes les institutions ont, à ce jour, des difficultés à présenter un budget équilibré pour 2011.

Et pourtant, la Province de Liège parvient non seulement à maintenir ses dépenses récurrentes pour préserver ses mesures sociales et garantir le bon fonctionnement de ses institutions, mais également, à conserver ses initiatives subsidiées. Un bel exercice qui a donné lieu à beaucoup de débats dans les diverses commissions.

Nous avons appris que la Région wallonne envisage de prendre la gestion directe dans le domaine du logement sans intervention des provinces, une décision qui aura des effets directs sur les logements sociaux dans notre Province également.

Concernant ce point, je souhaiterais connaître de la part du Député MOTTARD, les conséquences que ceci aura notamment du point de vue des décisions prises et toujours en cours d'exécution par la Province de Liège, y compris celles qui devront encore être prises dans notre Province pour les logements sociaux et surtout pour les projets prévus dans les Communes et qui ont déjà faits l'objet d'un vote en ce sens ?

Nous savons que la Région wallonne subsidie à concurrence de 75% les acquisitions et la rénovation de bâtiments en vue de les affecter au logement social. Certains projets, y compris en Communauté germanophone, bénéficient également d'un subside de 10% de la part de la Province de Liège.

Qu'en est-il des dossiers en cours et êtes-vous au courant des projets des futurs subsides de la Région wallonne dans ces domaines ?

La Région wallonne répercutera t'elle le subside pour les acquisitions et la rénovation des bâtiments obtenu jadis en complément par le Province dans sa propre intervention financière ?

Je souhaiterais également profiter de l'occasion qui m'est donnée à cette tribune pour vous dire merci.

Merci de ne pas avoir oublié d'appuyer les divers projets sociaux, sportifs et culturels en Communauté germanophone pour lesquels les acteurs de terrain vous sont, je le sais pour les avoir

**SEANCE PUBLIQUE DU 20 OCTOBRE 2010**

rencontrés, infiniment reconnaissants.

J'ose espérer que les dossiers en cours bénéficieront également d'un appui aussi fort de la part de nos responsables provinciaux !

Le dernier accord de coopération entre la Province de Liège et la Communauté germanophone prévoyait une enveloppe de 838.500 €.

Madame et Messieurs les Députés provinciaux, les montants prévus, ont-ils déjà été liquidés ? Et puis-je vous demander quelles sont les perspectives en 2011, sachant que les besoins spécifiques devront être adaptés ?

Je reviens sur un point que j'estime très important et qui porte sur l'organisation de synergies dans ledit accord de coopération. Quels sont les résultats, les fruits de cette coopération ?

La Province de Liège a subsidié beaucoup d'organisations culturelles, sportives et sociales en Communauté germanophone en dehors de l'accord de coopération entre la Province de Liège et la Communauté germanophone.

Je tiens également à remercier le Collège provincial pour les nombreuses interventions et son soutien qui m'a permis de réaliser au mieux mon mandat de Conseiller provincial.

En ce moment, tous les Belges vivent des moments émotionnels difficiles, qu'ils soient Germanophones, Wallons, Bruxellois ou Flamands.

Soyons fiers de vivre dans un pays qui reconnaît trois langues nationales, un pays qui devrait puiser sa force dans les différences et surtout une Province riche en culture. Evitons de mettre de l'huile sur le feu de façon inopportune, surtout si nos institutions concernées ne sont pas des organes décideurs pour les compétences souhaitées notamment par ma Communauté. Restons constructifs et surtout continuons à travailler ensemble. A nous parler avec respect.

Je vous remercie de votre attention.

Mme LA PRESIDENTE. - Merci M. le Conseiller provincial. J'invite M. Jean-Paul BASTIN. Vous avez la parole M. le Conseiller provincial.

M. BASTIN, Conseiller (à la tribune). - Merci Mme la

**SEANCE PUBLIQUE DU 20 OCTOBRE 2010**

Présidente. 4 amendements à vous soumettre. Premier amendement.

Une Province à l'écoute de la ruralité : coup de pouce à nos étudiants koteurs !

Il n'est plus à démontrer qu'un bon niveau de qualifications augmente substantiellement les chances de trouver du travail. Pourtant tous les étudiants ne sont pas sur les mêmes pieds en terme d'accès aux études.

Notre province est vaste et beaucoup de nos jeunes étudiants n'ont d'autres choix que de prendre un kot pour pouvoir suivre les études supérieures de leur choix. Si cette période de la vie et le passage par un kot est une période souvent idéalisée et initiatique, elle est aussi un facteur de coûts fort important qui empêche certains étudiants à commencer voire à commencer des études supérieures.

Afin de se montrer solidaire et partenaire de la formation supérieure de nos étudiants, le groupe CDH-CSP propose l'adoption d'un amendement budgétaire de 1€ provisionnel pour offrir à tout étudiant koteur domicilié en province de Liège de bénéficier d'une aide financière bienvenue.

Deuxième amendement. Une Province de Liège où l'on y mange bien et sain.

Programme de développement et d'intégration de repas bio issus du circuit court dans les cantines gérées par la Province.

Chaque année en Europe, 100.000 enfants meurent de maladies causées par l'environnement et chaque année en France, on constate une augmentation de 1.1 % de cancers chez les enfants. Des pesticides sont détectés dans la moitié des fruits et légumes. En Italie, 10% des surfaces cultivées le sont en bio parce que les régions ont développé des programmes alimentaires bio pour les cantines scolaires.

A 5 petites heures de la Province de Liège, la Commune de Lons-le-Saunier dans le Jura français est un exemple sur laquelle la Province pourrait s'inspirer. Cette commune de 18.000 habitants propose chaque jour 5.000 repas dont 3.000 scolaires, 1.000 hospitaliers, 300 pour les personnes âgées, 200 en entreprises et 500 sur place dans lesquelles il y a 25% de produits bio issus de circuits courts.

La cuisine centrale basée à Lons est un établissement public

**SEANCE PUBLIQUE DU 20 OCTOBRE 2010**

auquel adhèrent de nombreuses communes voisines.

Promouvoir à la fois le circuit court et proposer à des prix démocratiques des repas en partie bio, sont deux objectifs qui sont souhaitables pour la Province de Liège à fortiori dans la crise agricole que nos exploitants traversent depuis plusieurs années.

La Province a la taille critique pour faire en sorte que cette expérience soit probante. Elle peut entraîner dans son sillage d'autres communes, d'autres collectivités.

Le groupe CDH-CSP propose que les Services agricoles de la Province étudient de manière volontariste cette problématique durant le premier semestre 2011 en la concluant sur un séminaire sur la question en invitant les Echevins des Communes de la Province et les responsables des marchés publics avec des actions à la rentrée scolaire 2011-2012 dans quelques restaurants de collectivités provinciales comme expérience pilote avec comme objectif de l'étendre année après année.

Troisième amendement. Acquisition et gestion de gobelets réutilisables.

La Province de Liège héberge de nombreuses manifestations qui drainent un public nombreux. La Province est elle-même partenaire de plusieurs manifestations comme par exemple le festival Fiesta City à Verviers, le Belzik à Herve mais aussi et bien évidemment les Fêtes de Wallonie à Liège et dans beaucoup d'autres communes en province de Liège.

A chacune de ses manifestations, les pompes à bière fonctionnent à plein et les gobelets en plastiques sont produits et jetés en quantité quasi industrielle.

A l'instar de l'initiative lancée dans la Province voisine du Luxembourg, le groupe CDH-CSP propose d'inscrire en modification budgétaire, un article qui serait mis à disposition du Collège pour l'achat de 100.000 gobelets réutilisables.

Ces gobelets seraient également de magnifiques supports qui permettraient de signaler positivement l'action de la Province en tant que partenaire de la manifestation et actrice de développement durable.

La Province pourrait conditionner son soutien financier et logistique à l'utilisation de ces gobelets.

**SEANCE PUBLIQUE DU 20 OCTOBRE 2010**

Quatrième et dernier amendement.

La Province de Liège, Province-pilote en matière de sécurité routière.

Ces dernières années, les décès liés aux accidents de la route diminuent et c'est tant mieux.

Pourtant chaque année, il y a encore plus de 5.000 personnes qui décèdent et ce uniquement en province de Liège suite à un accident de la route.

Afin de diminuer ce nombre considérable d'accidents sur nos routes, nous re-proposons au Collège provincial d'inscrire la Province dans une politique de lutte intensive contre l'insécurité routière et ce, via deux actions principales dans un premier temps.

Premièrement, la prise en charge d'une partie des frais de stages de maîtrise automobile.

Deuxièmement, la création d'un village de la sécurité routière à joindre au village de la Province qui sillonne nos Communes actuellement.

Je vous remercie pour votre attention.

Mme LA PRESIDENTE - Merci M. le Conseiller. J'invite M. André GERARD. Vous avez la parole M. le Conseiller.

M. GERARD, Conseiller (à la tribune). - Je vous remercie Mme la Présidente. Un amendement budgétaire concernant la ferme d'expérimentation de Jevoumont.

Cela fait maintenant quelques années que notre Province investit de manière conséquente une partie de ses finances dans le fonctionnement de la ferme expérimentale de Jevoumont.

Projet audacieux et ambitieux que seul un pouvoir public peut se permettre de poursuivre, voire d'amplifier. La recherche et le développement sont souvent les piliers sur lesquels nous pouvons asseoir une politique de redéploiement économique dans un secteur particulier. Loin de moi donc l'idée de contester la pertinence d'un tel investissement quant au fondement d'une telle dynamique.

Les derniers évènements dans le domaine agricole mais surtout laitier sont, je vous ferai l'économie ici de l'énumération, me poussent à me poser quelques questions.

**SEANCE PUBLIQUE DU 20 OCTOBRE 2010**

En effet, il est des questions fondamentales à se poser tant en terme de gestion que de services rendus. Abstraction faite du coût immanquablement lié à une recherche, il reste des zones d'ombre qu'il serait souhaitable de voir éclaircies.

En effet, une recherche qui se veut action est menée grâce aux finances provinciales depuis bien longtemps. Elle nous fut présentée à l'époque, au début de notre législature, en parallèle avec une visite des infrastructures dans une volonté affirmée de transparence et de convivialité. Depuis, des hectolitres de lait ont bien été produits mais qu'en est-il de cette recherche ?

Un postulat de départ, une hypothèse, a été posé. Un processus et un mode opératoire ont été définis. Nous avons pris en charge le financement de l'outil mais pas seulement. Aujourd'hui, qu'en est-il ? Nous savons que cette recherche continue. A quand la thèse qui doit théoriquement faire suite aux travaux ?

Nous pensons, au sein du groupe ECOLO, que notre agriculture a grand besoin de chercheurs, mais cela doit pouvoir être transposable à brève échéance et dans le moindre coût car vous savez l'étranglement déjà conséquent de nos exploitations. Nous connaissons donc le postulat de départ. Mais, où en sommes-nous ? Où allons-nous et que faisons-nous avec ce que nous avons recueilli comme données censées être maintenant, je l'espère, scientifiquement prouvées ? Puis, comment va-t-on rendre ce système efficace et transposable chez nos exploitants ?

La transposition de résultats de l'étape ultime d'une recherche. Je suis persuadé que le montant de l'évaluation des recherches en cours est nécessaire à très brève échéance.

Comme je l'ai rappelé précédemment, nos producteurs et nos agriculteurs ont un besoin criant de soutien avec une vue à long terme pour le développement et la pérennisation de leurs exploitations. Cela passe également par la recherche et le développement non seulement de matières nouvelles mais aussi pourquoi pas de méthodologies innovantes.

Je vous propose de réfléchir ensemble à de nouvelles orientations dans le domaine de l'expérimentation. Les possibilités et les attentes sont légions dans le cadre de la valeur ajoutée des produits de la ferme mais personnellement je vous proposerais préférentiellement de vivre la transformation de la ferme de Jevoumont en ferme bio.

**SEANCE PUBLIQUE DU 20 OCTOBRE 2010**

Une mutation pour construire un guide de méthodologie appliquée, au jour le jour, afin de mettre en évidence les embûches et les moyens de les éviter. Prouver à chacune et chacun que cela est possible. Construire le guide de la mutation et promouvoir ainsi la diversification incontournable dans un marché qui lui, contrairement au boucher, ne fait pas de quartier.

En tant que décideurs politiques, nous avons le devoir de l'efficience. Je pense qu'il est grand temps de réorienter le volet d'expérimentation de la ferme de Jevoumont. Cette ferme n'est pas comme les autres, elle se doit d'avoir des objectifs expérimentaux comme son nom l'indique.

Dans le domaine de la recherche, il faut parfois avoir l'honnêteté et le courage du constat d'échec qui rappelle au moins le mérite d'avoir essayé et souligne la franchise du constat.

Une telle réorientation s'accompagne inéluctablement d'investissements financiers divers. Je vous propose donc la somme de 1€ provisionnel parce qu'une telle démarche n'est pas évaluable d'emblée et pourquoi pas de créer un nouvel article budgétaire spécifique. Je vous remercie.

Mme LA PRESIDENTE. - Merci M. le Conseiller provincial. J'invite à présent Mme Valérie BURLET. Vous avez la parole Mme la Conseillère.

Mme BURLET, Conseillère (à la tribune). - Merci Mme la Présidente. Madame la Greffière, Chers Collègues, un amendement et une demande.

L'amendement c'est la proposition de créer par infrastructures provinciales un point d'accès WIFI afin d'offrir aux résidents, aux visiteurs, aux utilisateurs, la possibilité de se connecter à internet lors de leur séjour ou de leur passage dans les infrastructures provinciales.

Il s'agirait de couvrir une série de bâtiments comme le domaine de Wégimont, l'espace Belvaux, Naimette-Xhovémont, le Château de Jehay, la Maison du Social, la Maison des Sports et ces points pourraient être localisés à un endroit précis comme une cafétéria, une salle de réunion ou un salon.

Nous proposons donc la création d'un amendement budgétaire sous le numéro 139/613602 pour 1 € étant entendu qu'il faut évaluer dans quel type de bâtiment il est judicieux de proposer ce service et préciser quel type de connexion et ensuite de négocier

**SEANCE PUBLIQUE DU 20 OCTOBRE 2010**

évidemment le coût que cela peut représenter avec les opérateurs.

Ma deuxième intervention concerne une demande.

A la lecture du projet de budget 2011 et de la note de politique générale qui l'accompagne, on a bien peu d'informations sur l'action de la Province pour l'environnement.

Dans le document de travail « Une Province, pour quoi faire ? » des actions concrètes sont énumérées mais conjuguées au futur, donc encore à mettre en œuvre sans qu'il n'y ait d'objectif chiffré, ni d'échéance de réalisation.

On nous a annoncé une prime provinciale pour panneaux photovoltaïques mais le temps de rédiger le règlement d'octroi, la prime régionale était supprimée.

On nous a parlé d'agenda 21 en nous présentant des objectifs ambitieux et une méthodologie complexe mais concrètement rien ne sort. Il était pourtant prévu qu'on l'approuve en ce mois d'octobre 2010.

On nous parle de parkings de covoiturage mais après un an, on ne peut même pas encore avoir un simple aperçu de la demande. « C'est à l'étude, attendez ! ». Peut-être que la question de mon Collègue M. Mignolet, nous apportera plus de précisions.

Il y a de belles brochures et un beau stand de présentation du SPIE<sup>2</sup>, peut-être devrait-on s'en satisfaire ?

Pourtant la Province a les moyens de lancer une opération plus ambitieuse mais la volonté politique manque. On nous dit que c'est une priorité mais dans les faits, il faut bien constater que ce ne l'est pas.

Oh si, pour 2011, le Collège a pour objectif, je cite : « d'inciter les usagers d'un établissement à prendre l'escalier au lieu de l'ascenseur ! ». C'est en page 7 de la note de politique générale. Comme moyen pour réduire l'empreinte carbone, c'est sûr que ce sera significatif.

Loin de moi l'idée de minimiser les petits gestes quotidiens. Ils sont primordiaux mais à l'échelle de l'institution provinciale, ils sont insuffisants. La proposition suivante ne nécessite, à notre avis, pas d'amendement budgétaire car les moyens humains et financiers sont là.

**SEANCE PUBLIQUE DU 20 OCTOBRE 2010**

Il s'agirait de proposer sur un laps de temps précis, à une cinquantaine de groupes de citoyens de la province, une opération concrète ayant pour objectif de diminuer leur consommation d'énergie en leur apportant le soutien technique et comportemental nécessaire. Je m'explique.

Un groupe de citoyens, cela pourrait être une classe de l'Enseignement provincial, un groupe de professeurs, voire une école. Cela pourrait être un groupe d'ouvriers ou d'employés provinciaux, cela pourrait être des jeunes d'un mouvement de jeunesse ou d'une maison de jeunes avec qui collabore la Province, ça pourrait être aussi un groupe du Conseil, pourquoi pas ? Cela peut être en fait tout groupe d'enfants, de jeunes ou d'adultes qui souhaite participer à un projet collectif.

L'action provinciale au-delà d'une communication qu'elle sait rendre efficace, serait de fournir l'expertise et les outils qui permettent de mesurer les émissions de CO2 générées par les comportements pour comparer l'avant-après, d'accompagner les groupes dans la définition de leurs actions, les soutenir tout au long de l'opération et, à l'issue de celle-ci, établir un bilan, le communiquer largement et dire « voilà ce qu'ils ont fait, vous pouvez en faire autant. ».

Les gestes à promouvoir peuvent être simples ou complexes. Cela peut aller du remplacement des distributeurs de boissons sucrées dans une école par une distribution de gourdes, à la concrétisation d'un plan de déplacement du personnel. On peut diminuer d'un degré le chauffage des locaux, prendre plutôt l'escalier que l'ascenseur, privilégier les circuits courts pour l'alimentation, privilégier la marche, le vélo, les transports en commun... La brochure du SPIE<sup>2</sup> « Les petits gestes du quotidien pour un environnement plus sain », belle, je l'ai dit, peut fournir des idées mais il faut passer à la vitesse supérieure, les mettre en pratique et chiffrer les effets.

Le projet proposé n'est pas ficelé, ce n'est pas le but. Il vise simplement à prouver qu'avec une réelle volonté d'agir le Collège pourrait concrètement sensibiliser et inciter le plus grand nombre à changer ses comportements.

La Province mène une action au niveau de ses bâtiments, c'est vrai, afin de les rendre moins énergivores mais elle pourrait s'inspirer des nombreuses initiatives publiques, privées ou associatives pour faire plus que s'occuper de ses murs et être, à tout le moins en son sein, actrice de changements.

**SEANCE PUBLIQUE DU 20 OCTOBRE 2010**

Pouvons-nous prévoir une discussion sur ce point lors de la plus prochaine réunion de la 9<sup>ème</sup> Commission ?

Je vous remercie pour votre attention.

Mme LA PRESIDENTE - Merci. J'invite Mme BLAISE. Vous avez la parole Mme la Conseillère provinciale.

Mme BLAISE, Conseillère (à la tribune). - Merci Mme la Présidente. En fait, j'aimerais déposer trois amendements.

Mme LA PRESIDENTE - S'il vous plait, un peu de silence. Laissez parler Mme la Conseillère.

Mme BLAISE - Le premier amendement, c'est au budget ordinaire 2011, le groupe ECOLO propose l'inscription d'un article budgétaire sous le numéro 879/640758 libellé comme suit : mise en place d'un groupement provincial de planification des énergies renouvelables, 1€.

Justification, en fait depuis la libération du marché de l'électricité en 2007, force est de constater que les soit-disants bienfaits de la libre concurrence tardent à se manifester et qu'au contraire on assiste plutôt à une perte de contrôle de la part des opérateurs publics et à la hausse des prix pour le consommateur.

Concomitamment, les obligations découlant du protocole de Kyoto de production d'énergie renouvelables, subventionnées par la Région wallonne via les certificats verts, se présentent comme une opportunité formidable de création d'emploi et de revenu intéressant pour les investisseurs, majoritairement privés. C'est ainsi que l'implantation d'éoliennes est devenu un véritable champ de bataille entre les différents opérateurs.

Afin d'endiguer ce phénomène et empêcher que le secteur privé soit le seul bénéficiaire dans ce domaine, la Province pourrait prendre l'initiative de diriger dans un premier temps la recherche d'implantation idéale d'éoliennes, étude à réaliser via la SPI+ par exemple, et dans un second temps, la mise en place de systèmes de financement associant en priorité les pouvoirs publics concernés, les communes donc et ses citoyens.

En fait, cela se passe déjà dans la province du Luxembourg. La Province de Liège pourrait s'en inspirer.

Au budget ordinaire 2011, le groupe ECOLO propose l'inscription

**SEANCE PUBLIQUE DU 20 OCTOBRE 2010**

d'un article budgétaire sous le numéro 530/64306 libellé comme suit : attribution d'un prix récompensant l'entreprise, siégeant sur son territoire, ayant développé une technique originale et innovante en matière d'énergie, 1.000 € par exemple.

Les plans globaux de lutte contre le réchauffement climatique peuvent schématiquement être scindés en deux objectifs : une réduction globale de consommation énergétique et un recours aux énergies alternatives.

Ces deux volets sont appliqués en interne par la Province de Liège dans le cadre de son plan Energie, mais il faut bien reconnaître qu'à l'heure actuelle le côté 'énergie renouvelable' semble monopoliser toutes les attentions. Il nous semble dès lors intéressant que la Province mette également le volet économie d'énergie en avant en instaurant ce prix appelé à rendre plus visibles les efforts dans ce sens de nos entreprises provinciales.

Troisième amendement, le groupe ECOLO propose l'inscription d'un article budgétaire sous le numéro 700/640460 libellé comme suit : attribution d'un prix récompensant le travail de fin d'études amenant la meilleure contribution à la lutte globale contre le réchauffement climatique, 100 €.

Ici aussi la justification de l'amendement précédent peut également intervenir ici pour mettre en valeur les travaux de fin d'études réalisés dans nos Ecoles supérieures et de promotion sociales, dans un cadre général et transversal de lutte contre le réchauffement climatique, importante à mettre en place dès maintenant pour le bien des générations futures, donc desdits étudiants.

Mme LA PRESIDENTE - Je vous remercie. J'invite Mme Fabienne CHRISTIANE

Mme CHRISTIANE, Conseillère (à la tribune). - Merci Mme la Présidente. Messieurs les Députés, Madame la Greffière, Chers Collègues.

Notre pays traverse, depuis plus de 2 ans maintenant, une crise financière sans précédent qui affecte de nombreuses familles : chômage économique, débouchant sur des licenciements pour certains, perte d'emploi immédiate pour d'autres, non-reconduction de CDD pourtant évidente au départ, et même pertes sèches d'économies de toute une vie de labeur pour les petits actionnaires des grandes banques prises dans la tourmente internationale.

**SEANCE PUBLIQUE DU 20 OCTOBRE 2010**

Tous ces événements ont conduit dans le gouffre le budget des ménages mais aussi des isolés. Difficile de rembourser sa maison, d'assumer ses éventuels autres engagements, tous contractés sans pouvoir imaginer un instant ce cataclysme, et même d'encore pouvoir se soigner, assurer les études des enfants, parfois même se nourrir...

Il est temps pour la Province de réagir d'urgence dans ce contexte de crise et d'oser privilégier l'action concrète et tellement pertinente des associations de terrain qui affrontent, en cette fin 2010, à l'arrivée des rigueurs de l'hiver, un manque criant de moyens financiers ; les dons ayant évidemment chutés en ces temps de disette tandis que les grandes surfaces, étant pour certaines également en grandes restructurations, ne garantissent plus les dons en nature des surplus alimentaires.

Les médias ont relayé depuis quelques semaines déjà les appels à l'aide des Restos du Cœur, des Banques alimentaires, Télé-Service, des Opérations Thermos, de Saint-Vincent de Paul, des associations d'aides aux sans-abri, les abris de jours, etc... on ne peut pas toutes les citer. On manque de tout : nourriture d'abord, mobilier, linge, matériel scolaire, locaux...

La somme inchangée de 52.080 € prévue au budget 2011 ne tient pas compte de la crise ! Et ce, alors que le budget prévoit une diminution de l'ordre de notamment 2 fois 250.000 €, d'une part en matière de logements sociaux et d'autre part, dans l'aide aux victimes de catastrophes survenues en Belgique et à l'étranger, ça nous fait une somme de 500.000 € disponible.

Lorsqu'on compare ce budget de 52.080 € aux subventions de ce type accordées dans les autres départements provinciaux : sports, culture, para-communales à l'objet devenu pour le moins éthéré..., faut-il conclure que la prise en compte des besoins vitaux des citoyens de notre province, les besoins ceux des premier et deuxième niveaux de la pyramide de Maslow, pour ceux qui savent ce que c'est, correspondant tout simplement à la survie de l'être humain, n'intéresse pas le pouvoir politique de proximité que nous représentons tous ici ?

Si la réponse s'avérait négative, mais je ne peux pas croire, alors qu'elle peut entraîner un soulagement immédiat de certaines souffrances immédiates endurées par nombre de nos concitoyens en détresse, il s'agirait là d'un effroyable déni de ses souffrances et de ses conséquences, notamment sur les enfants, avenir de notre société. Un enfant au ventre creux n'a pas la force d'apprendre !

**SEANCE PUBLIQUE DU 20 OCTOBRE 2010**

Mais si tous, nous décidons d'aider à agir, immédiatement et concrètement sur le terrain, nous pourrions encourager et apporter notre soutien à l'action ô combien vitale de toutes ces associations, de tous ces volontaires engagés, de manière tellement réconfortante, dans l'aventure humaine. Nous pourrions alors être fiers de l'efficacité de l'action sociale de notre belle province...

Et oui, nous aurons déjà posé un premier jalon à notre niveau pour répondre immédiatement, sans attendre les conclusions des colloques et autres conventions, à l'appel européen en cette Année de la Lutte contre la Pauvreté et les Exclusions.

Ces pour toutes ces raisons que je dépose un amendement budgétaire intitulé subvention aux organismes privés d'aide aux personnes en détresse dans le chapitre dépenses ordinaires, transfert des interventions sociales et familiales et donc l'augmentation du crédit budgétaire repris à l'article n° 849/640634, que je demande de porter de 52.080 € et inchangé depuis l'année passée et l'année avant à 500.000 €. Je vous remercie.

Mme LA PRESIDENTE. - Merci Mme la Conseillère provinciale. J'invite M. Culot.

Mme BLAISE. - Je n'ai pas fini.

Mme LA PRESIDENTE - Allez-y.

Mme BLAISE. - Merci Mme la Présidente.

Second amendement, toujours en matière sociale. Vous commencez à me connaître un petit peu.

Il faut dire que la Culture, le Tourisme et l'Enseignement auxquels je participe également m'intéressent énormément mais que je trouve que dans notre belle province, il y a énormément et plus à faire en affaires sociales par rapport à ce qui est organisé actuellement.

2010, Année de la Lutte contre la Pauvreté et les Exclusions sociales, le saviez-vous mes chers Collègues ?

En parcourant le budget 2011, et alors que l'Europe connaît une crise bancaire inimaginable, il y a encore 3 ans, crise dont les effets sont ressentis encore plus durement par notre population depuis quelques mois - endettement public et privé étant liés - le seul poste qui a attiré mon attention a été la tenue d'un colloque en ce mercredi 20 octobre, colloque s'intéressant aux exclusions et

**SEANCE PUBLIQUE DU 20 OCTOBRE 2010**

à la lutte contre les exclusions.

Pour le reste, néant.

On continue certes des actions intéressantes sur le terrain, ou des colloques-formations-congrès- conventions. C'est un QCM et vous choisissez le terme que vous préférez.

Le sujet est le plus souvent pertinent au regard de l'évolution de la société et des nouveaux besoins à prendre en compte pour élaborer la politique en matière sociale.

Mais les grandes messes et publications de toutes sortes ne permettent malheureusement qu'une action largement différée, souvent à 1 ou 2 ans, voire plus.

Parfois, cette action en est même devenue inutile ou irrelevante... parce qu'entre-temps il fallait pallier à l'urgence et à la détresse, et le secteur associatif, voire d'autres pouvoirs publics, par exemple les communes, ont pris la main.

Et puis, nulle part, je n'ai pu lire qu'un budget avait été prévu pour concrétiser les pistes qui pourraient être avancées lors des conclusions du colloque de mercredi, par exemple, ou encore lorsqu'on arrivera enfin au bout du processus de la convention relative à l'enfant dans la violence conjugale, entrepris depuis 2 ans... et dont nous aurons les conclusions l'année prochaine.

Or, notre Province est un pouvoir de proximité par excellence, qui doit d'autant plus assumer une mission d'urgence sociale, la prise en compte de la détresse humaine sur tout son territoire, dans une telle situation de crise inédite et doublée, il faut bien le reconnaître, d'une crise sociétale qui implique des bouleversements des équilibres, notamment familiaux : combien de ménages monoparentaux sont recensés comme vivant sous le seuil de la pauvreté ou sont en tout cas fortement précarisés ?

Il est établi que la solidarité familiale n'est plus ce qu'elle était jadis à cause de la configuration des nouvelles familles. Quand vous êtes dans le besoin, vous n'avez plus nécessairement la famille au sens large pour vous aider.

La conjugaison de ces paramètres entraîne que c'est un véritable Samu social et je viens à ma proposition, dont la Province a besoin et en Belgique, ce serait une première.

Bien sûr, ce n'est pas là la motivation principale de notre

## SEANCE PUBLIQUE DU 20 OCTOBRE 2010

groupe, que ce soit une première en Belgique, mais la Province est le niveau de pouvoir idéal pour permettre un quadrillage de tout le territoire. Pourquoi, de par sa connaissance des communes et des acteurs qui y oeuvrent déjà efficacement, ainsi, le Samu provincial irait à la rencontre des exclus, des personnes en détresse, ainsi que cela se pratique à Paris.

Il faudrait prévoir un agent provincial, ce n'est pas un gros budget, je demande évidemment l'ouverture d'un article budgétaire pour 1€ prévisionnel, pour fédérer les CPAS et associations de terrain afin d'assurer ce quadrillage de façon efficace qui n'oublie aucun endroit et qui fasse aussi que l'action des organismes publics ou privés ne soit pas ni concurrente, ni superfétatoire.

La caractéristique primordiale de ce service, de Samu social, insistons là-dessus, serait d'aller chercher les exclus là où ils ont échoué, là où ils tentent de survivre, lorsque les forces physiques ou l'état mental, voire la honte et la crainte, les empêchent de venir eux-mêmes.

Pour cette raison, je demande la création d'un article budgétaire 840/613600 pour un montant d'1 € à titre prévisionnel, création dans les dépenses de fonctionnement d'un nouveau chapitre intitulé création d'un samu social.

Merci de m'avoir écouté.

Mme LA PRESIDENTE - Merci Mme la Conseillère provinciale. J'invite à présent M. Culot. Vous avez la parole M. le Conseiller provincial.

M. CULOT, Conseiller (à la tribune). - Merci bien. Tout d'abord, Chers Collègues, que le Collège n'ait crainte mon intervention à la différence de la précédente n'a pas pour vocation de demander le découplage d'un quelconque poste du budget donc mon intervention est plus pragmatique.

Je lis dans la note de politique générale que la Maison des Langues va fêter son troisième anniversaire en 2011. Nous en savons tous quelque chose puisque nous avons tous soutenu sa création, il y a de cela un peu plus de 10 ans. La politique de la Maison des Langues tend à favoriser la connaissance des langues, comme chacun le sait, par l'ensemble des habitants de la Province, la connaissance des langues par les étudiants et principalement par ceux qui fréquentent l'enseignement de la Province de Liège. Elle tend également à favoriser la connaissance des langues au sein des entreprises, dans l'ensemble des forces vives de la

**SEANCE PUBLIQUE DU 20 OCTOBRE 2010**

Province et ce pour favoriser les échanges.

Il serait dommage que cette connaissance des langues et que ces échanges se limitent à l'ensemble des forces vives de la Province et ne nous vise pas nous, nous membres du Conseil, nous, vous membres du Collège. Il serait en effet dommage que cet effort d'aller vers l'autre se cantonne à tout ce que nous soutenons mais pas en définitive absolument pas à nous.

Alors je sais qu'il y a déjà des actions au sein du Collège qui vise à rencontrer des membres d'autres collèges, d'autres Provinces, qu'il y a également des intercommunales qui ont des contacts avec les autres Provinces de notre pays mais je pense que dans l'année à venir et par les temps quelque peu tourmenter que nous traversons et qui font dire à Ann CHEVALIER que le ciel belge est bien gris. Et bien, je pense que par les temps que nous vivons, déjà au sein du Collège, chaque membre du Collège pourrait déjà sans doute dans l'année à venir, mettre en place l'une ou l'autre action qui lui ferait passer une frontière linguistique quelle qu'elle soit, pour que ce soit avec nos amis Flamands, que ce soit avec la Communauté germanophone, cela se fait déjà mais avec l'Allemagne, peut-être encore davantage, mettre en place telle ou telle action pour que la Province de Liège rayonne au-delà de ses frontières.

Je parle du Collège, je parle peut-être également de l'ensemble de l'Institution. Le Collège a inauguré la politique des Villages de la Province de Liège dans les différentes communes de notre province, pourquoi - ce sont des idées que je lance et qui mériteraient d'être retravaillées - pourquoi ne pas imaginer que ce Village soit un jour peut-être un peu modaliser pour aller en dehors des frontières de la province et non plus présenter des services qui s'adressent directement à nos habitants mais présenter des services, des politiques qui pourraient peut-être intéresser les autres Provinces, voire faire la promotion de ce que Liège sait faire et sait bien faire !

Je pense aussi, parce qu'il ne faut pas parler que des autres, que nous au sein de ce Conseil, nous pourrions peut-être aussi de temps en temps, penser à rencontrer des membres de Conseils provinciaux de Provinces néerlandophones et moi, je rêve peut-être qu'un jour nous puissions organiser un Conseil commun.

Oui M. DRION, je n'ai pas votre expérience. Vivons en 2010 et plus en 1980.

Et donc en 2010 ou 2011, j'aimerais que par exemple, que l'on

**SEANCE PUBLIQUE DU 20 OCTOBRE 2010**

réorganise, que l'on remette sur pieds, des Conseils communs avec d'autres Provinces

M. DEFAYS, Conseiller provincial (de son banc). - Un peu de temps ça viendra.

M. CULOT, Conseiller provincial - 1980, c'est derrière nous. A l'avenir, j'espère bien que nous allons pouvoir mettre sur pied des Conseils communs avec notamment la Province du Limbourg mais on peut également penser avec les Institutions hollandaises ou allemandes. Je pense que c'est un exemple à donner, par exemple, pour les étudiants de nos écoles. Si nous organisons au sein de la Haute Ecole de la Province, un Conseil commun qui rassemble des élus francophones et néerlandophones, je pense que ce serait évidemment une excellente image à donner aux étudiants à qui nous demandons d'apprendre les langues mais que parfois nous avons-nous-mêmes quelques difficultés, soit à les apprendre, soit à les parler, soit à mettre en œuvre les connaissances dont je suis certain que nombreux d'entre nous avons et donc, en cette année 2011, j'espère que nous allons pouvoir mettre en place comme M. DRION l'a fait en son temps des expériences de ce type.

Mme LA PRESIDENTE. - Je vous remercie.

M. DRION, Conseiller provincial (de son banc). - Je suis interpellé.

Mme LA PRESIDENTE - De votre banc ? Allez-y.

M. DRION, Conseiller provincial (à la tribune). - Mme la Présidente, mes Chers Collègues. Juste un mot. Les groupes démocratiques de cette Assemblée bénéficient d'une dotation. Chaque année, nous déclarons sur l'honneur que cette dotation est affectée aux objectifs fixés par le règlement. Chaque année, mon groupe répond à cette demande et précise ce qu'il en fait. Vous saurez ainsi que cette année, nous avons visité la région d'Amnéville-Metz, soutenue par des acteurs importants de la région liégeoise et notamment M. SEREIN et le groupe CMI. L'année dernière, nous avons visité la Communauté urbaine de Lille. L'année précédente, nous avons été reçus, et cela ne remonte pas à 1980, par la Ville d'Ostende et une Province du nord du pays et si vous voulez, je remonte ainsi jusque 1980. Arrêtez de faire la morale M. CULOT, même si la parole est libre au Jeune Barreau.

Mme LA PRESIDENTE. - S'il vous plaît. Nous passons au Conseiller suivant. M. BRABANTS. Vous avez la parole M. BRABANTS.

## SEANCE PUBLIQUE DU 20 OCTOBRE 2010

M. BRABANTS, Conseiller provincial (à la tribune). - Merci Mme la Présidente. C'est en me promenant dans la province de Liège que j'ai rencontré des chercheurs.

Chers Collègues. La Province, par différents biais, apporte des contributions en moyens humains et financiers importants au niveau de la recherche et ce, de façon directe et indirecte.

Aujourd'hui plus d'une dizaine de chercheurs s'active, appuyé par des experts de la Province, par du personnel enseignant, par du personnel de laboratoires. Aujourd'hui plusieurs projets first sont en cours, plus d'une dizaine.

Le premier projet, spin off first, est mature. Existe t-il une cellule de transfert de ces technologies, une cellule multi disciplinaire, qui accompagnerait, qui assurerait le passage à l'industrialisation et à la commercialisation des recherches effectuées par nos chercheurs ? Véritable soutien d'entreprenariat, cette cellule permettrait vraiment une efficacité très grande des résultats de ces laboratoires, voire une cellule de coordination recherche pour assurer la transversalité des compétences, 18 au niveau de notre Haute Ecole, sous l'angle de nouveau de l'entreprenariat.

Pourrais-je connaître de plus la contribution globale de la Province au niveau de la recherche tant de façon directe qu'indirecte ? Merci.

Mme LA PRESIDENTE - Merci M. le Conseiller provincial. J'invite M. GILLON.

M. GILLON, Conseiller provincial (à la tribune). - Merci Mme la Présidente.

Mme la Présidente, Chers Collègues. En 4<sup>ème</sup> Commission comme le mentionne très justement le rapport, a été évoqué la publicité pour l'Académie des Sports qui est passée par SOLIDARIS et VIVACITE. Pourrait-on nous préciser si d'autres mutualités que SOLIDARIS ont été contactées ? Merci.

Mme LA PRESIDENTE. - Merci M. le Conseiller provincial. J'invite M. Jean STREEL. Vous avez la parole M. STREEL.

M. STREEL, Conseiller provincial (à la tribune). - Merci Mme la Présidente.

Mme la Greffière. Chers Collègues. J'ai déjà eu l'occasion

**SEANCE PUBLIQUE DU 20 OCTOBRE 2010**

d'attirer l'attention de notre Conseil, de la Députation provinciale en particulier, sur la situation des personnes handicapées, et particulièrement, en ce qui les concerne, sur leur accès, sur leur possibilité d'accès, à l'emploi à la Province.

J'ai obtenu en 2009 une note d'information sur le sujet. Au regard des normes prévues par le nouvel Arrêté wallon du 27 mai 2009, la Province de Liège présente un quota de travailleurs handicapés inférieur par rapport aux normes prescrites. Néanmoins, si on prend en considération les emplois ETP occupés par des travailleurs bénéficiant de postes de travail adaptés, la Province de Liège est au-dessus du taux d'occupation de travailleurs handicapés à respecter en vertu de l'Arrêté dont question.

Il me plairait de savoir si l'AWIPH à laquelle, en collaboration avec elle, vous avez dû rendre rapport pour le 30 octobre 2009, a pu marquer son approbation sur cette manière de rencontrer les dispositions dudit arrêté. Si non, quelles dispositions vous avez prises pour y remédier. C'était en 2009.

Pour cette année, 2010, il me plairait par ailleurs de recevoir ledit rapport annuel à établir par la Province, toujours en collaboration avec l'AWIPH, pour le 30 juin au plus tard de la présente année 2010.

Mme LA PRESIDENTE. - Merci M. le Conseiller. J'invite Mme RUIZ. Vous avez la parole Mme la Conseillère provinciale.

Mme RUIZ, Conseillère (à la tribune). - Merci Mme la Présidente. Mesdames, Messieurs, Chers Collègues, quelques questions suivies d'un amendement budgétaire.

Complémentairement aux questions déjà posées en Commission, ça fait bizarre, mais bon. On pensera encore un peu à moi quand je ne serai plus là. Je ne vais pas au pays basque... Près de Montpellier.

Revenons à notre session budgétaire si vous le voulez bien. En page 3 des travaux et investissements extraordinaire 2011, l'article 104/110000/2705 concerne la mise en conformité selon recommandation AFSCA, estimation 1 €. Pouvez-vous nous expliquer ce que cet article représente en termes de projets ? Quels sont les bâtiments concernés, quelles sont les recommandations de l'AFSCA, y-t-il des changements de normes à prévoir ?

Page 23 du même document, l'article 744/28300/21010 concernant le remplacement de châssis à l'institut de promotion sociale boulevard de la Constitution, sont-ce là les seuls travaux pour y

**SEANCE PUBLIQUE DU 20 OCTOBRE 2010**

accueillir la promotion sociale, toutes les sections pourront-elles y être hébergées, quand le déménagement est-il prévu ?

Enseignement, nous revenons un moment à la Maison des Langues évoquée il y a quelques minutes par M. Culot et qui a donc été créée il y a bientôt trois ans. EN 2011, quelles synergies vont ou sont être créées, construites, développées dans les prochains mois avec des établissements en immersion partielle dont l'enseignement provincial fait désormais partie. D'autres acteurs y seront-ils associés et si oui, avec quels objectifs et quel calendrier ?

Page 5 de la note de politique générale annexée au projet de budget 2011, pouvez-vous apporter quelques précisions sur le développement du projet LINGUA CLUSTER financé par le fonds social européen et le fait qu'un espace supplémentaire sera mis à disposition de la Maison des Langues en 2011.

En page 100 du projet de budget 2011, article 700/640450 est intitulé convention Communauté germanophone pour financement des activités d'immersion linguistique pour les élèves de la partie francophone de la Province, l'inscription est de 5.000 € au budget facultatif, c'est un article créé apparemment en 2010 avec le même montant des 5.000 €, pouvez-vous préciser ce que cela représente. Qui est concerné ou potentiellement concerné par ces dispositions ?

Enseignement toujours, je reviens à la note de politique générale accompagnant le projet de budget 2011 du Collège provincial et plus précisément en page 4, un paragraphe à la Haute Ecole provinciale. Concernant les nouveaux étudiants de première année de bachelier, le SAR, Service d'Aide à la Réussite, va poursuivre le programme d'aide via la formule du tutorat. Pouvez-vous en expliquer les développements prévus pour 2011 ? Pouvez-vous expliquer de quelle manière les besoins sont définis, les attentes des étudiants rencontrées, quelle y est la place dédiée à la langue française, source de bien des maux, de quelle manière les aides sont-elles apportées et avec quel encadrement ? Une évaluation de l'apport de ces dispositions dans le cursus de l'étudiant a-t-elle ou sera-t-elle effectuée, quand - comment - par qui - et de quelle manière les étudiants y sont-ils ou y seront-ils associés ?

Et enfin dernière question concernant la Communication et le site internet de la Province de Liège, le projet de budget 2011 en annonce le développement et la modernisation, qu'en est-il au niveau des langues dans lesquelles ce site est proposé. Le projet de site en anglais, en tout cas pour les parties enseignement mais aussi culture, tourisme ou mieux encore pour l'ensemble du site, est-il également programmé pour 2011 comme cela avait été évoqué, il y a

**SEANCE PUBLIQUE DU 20 OCTOBRE 2010**

deux ans si mes souvenirs sont bons en commission Enseignement à propos de l'enseignement de la Haute Ecole provinciale.

Voilà pour les questions, j'en viens à l'amendement budgétaire qui vous allez l'entendre tout de suite, recoupe l'un des propos de M. BASTIN cet après-midi et vous ne serez pas étonnement non plus.

Au budget ordinaire 2011, le groupe ECOLO propose la création d'un nouvel article budgétaire sous le n° 700/613 ... libellé comme suit : révision des cahiers des charges concernant les repas scolaires, 1€.

Certains se souviendront que sous la législature précédente, une proposition ECOLO avait été à la base de longs échanges en 6<sup>ème</sup> Commission pendant plusieurs mois, le Conseil provincial ayant finalement décliné la suggestion d'organiser des repas bio en parallèle aux autres repas dans les restaurants self-service des établissements d'enseignement provincial. Cela avait toutefois permis de déboucher par la création par le Collège provincial, en collaboration avec des spécialistes du monde scolaire provincial mais aussi de 6<sup>ème</sup> Commission de resto qualité. Resto qualité qui est depuis à l'origine de bon nombre d'initiatives provinciales. En élargissant la réflexion à propos de l'importance de l'alimentation dans tous ces aspects et ce en liaison avec la santé et en collaboration avec les services provinciaux dans ce domaine également.

L'impact de notre alimentation sur notre santé est devenu, à juste titre, une réelle préoccupation essentielle et le rôle d'un pouvoir organisateur dans ce domaine est évident.

L'idée des circuits-courts fait tout doucement son chemin au sein de la majorité provinciale attentive aux problèmes vécus par nos agriculteurs, comme en témoigne la note de politique générale accompagnant le projet de budget 2011 mais aussi en terme de réduction de CO2, d'agriculture durable, de réchauffement climatique.

Par le biais de cet amendement budgétaire, le groupe ECOLO propose d'adopter en Conseil provincial une résolution permettant d'aller de l'avant dans ce domaine en prenant en considération de nouveaux paramètres et ce en intégrant dans les cahiers des charges concernant les repas scolaires dans le respect des législations en vigueur bien entendu.

Premièrement, un pourcentage minimum de produits issus de l'agriculture biologique ;

**SEANCE PUBLIQUE DU 20 OCTOBRE 2010**

Deuxièmement, des dispositions permettant de favoriser les circuits courts.

Dans ce but, nous déposons cet amendement et proposons que la 6<sup>ème</sup> Commission avec le groupe resto qualité bien entendu, entame un travail de réflexion et d'élaboration de nouveaux paramètres dans le but d'insérer de nouveaux critères dans les cahiers des charges visant à intégrer des produits biologiques dans les restaurants scolaires provinciaux mais aussi à privilégier des circuits courts de distribution ce qui sera également bénéfique pour les agriculteurs et les aidera dans leur reconversion, le tout avec le plan provincial de la Santé.

Je vous remercie de votre bonne écoute.

Mme LA PRESIDENTE. - Merci Mme RUIZ. J'invite à présent Mme BINET.

Mme BINET, Conseillère (à la tribune). - Merci Mme la Présidente. Alors ceci n'est pas un amendement mais une question que j'aurais voulu poser à M. le Député provincial - Président.

Lors de la séance publique du Conseil provincial du 25 mars dernier, je vous interrogeais sur la possibilité d'organiser une formation guide nature à Waremme et ce, en partenariat avec la Maison de Hesbaye.

Dans votre réponse orale à ma question lors de cette même séance publique, vous m'avez dit :

- que vous feriez une étude préalable, bien sûr, des besoins et des demandes locales afin de vous assurer du succès futur de ladite formation;
- que vous prendriez rapidement contact avec la Maison de Hesbaye pour éventuellement bénéficier de sa collaboration dans la mise en place et l'organisation de cette manifestation.

Pourriez-vous nous informer sur l'état d'avancement dudit dossier ? Je vous remercie.

Mme LA PRESIDENTE. - Merci Mme la Conseillère. J'invite M. ERNST. Vous avez la parole M. le Conseiller provincial.

M. ERNST, Conseiller (à la tribune). - Merci Mme la Présidente. C'est une modification des conditions d'accès au bus de découverte du patrimoine pédagogique et provincial que je propose.

**SEANCE PUBLIQUE DU 20 OCTOBRE 2010**

Grâce à l'action de la Province de Liège, les écoles maternelles et primaires, tous réseaux confondus, situées sur le territoire de la Province de Liège peuvent bénéficier dans le cadre d'une visite payante dans un des 6 sites de la Province de Liège d'un transport gratuit en bus de leur école au site choisi et le retour compris.

Etant donné que pour le Centre Nature de Botrange, sous la rubrique sentier didactique - parcours d'orientation et parcours météorologique, l'accès est autorisé dans le fascicule de l'année 2010-2011 pour les enfants de 10 à 13 ans, si on prend le fascicule de l'année précédente c'est de 10 à 14 ans, ne faudrait-il pas dès lors élargir l'accès au bus de découverte du patrimoine pédagogique provincial aux élèves de première et deuxième année différenciée et aux deux premières années de l'enseignement secondaire inférieur ?

Une autre réflexion concernant la valorisation de l'enseignement technique et professionnel. Comme vous le savez, le camion Technitruck pour lequel on avait proposé l'amendement au niveau du groupe CDH-CSP, permet évidemment de découvrir certaines techniques. Et les réflexions des enfants vont dans ce sens que un moment en sortant du bus, certains disent qu'il faudrait montrer ça à nos parents pour qu'on arrive à un moment donné aller vers cet enseignement qui est de qualité et qui est quelque part à valoriser. Serait-il possible d'élargir lors des journées de formations qui ont lieu dans la plupart des écoles du primaire, 5<sup>ème</sup> et 6<sup>ème</sup> primaires, la présence du Technitruck pour que les parents puissent également voir ce type de matériel et de nouvelle manière d'aborder tout ce qui est technique et professionnel au niveau de l'enseignement. Merci.

Mme LA PRESIDENTE. - Merci M. le Conseiller. J'invite Mme DEFLANDRE. Vous avez la parole Mme la Conseillère.

Mme DEFLANDRE, Conseillère (à la tribune).- Merci Mme la Présidente.

Chers Collègues. Le groupe ECOLO propose l'inscription d'un article budgétaire au budget ordinaire 2011 : distribution d'une brochure informative à l'adresse des personnes qui se soumettent à un dépistage dans les cars de la Province en charge de la santé publique, 1 € prévisionnel.

La prévention des maladies cardio-vasculaires et du diabète est du ressort de la Province ; le dépistage dans les cars, les jeudis de la santé jouent leur rôle et les moyens financiers sont déployés à cet effet, fort bien.

Il nous paraît cependant qu'une information complémentaire

**SEANCE PUBLIQUE DU 20 OCTOBRE 2010**

précise concernant l'alimentation serait utile.

Il est bien connu qu'une alimentation saine et équilibrée joue un rôle important en matière de santé et que le rôle de divers additifs est néfaste. Ceci dépasse largement l'usage des colorants, l'utilisation habituelle, par exemple, de l'amidon de maïs modifié notamment rentre dans la catégorie des nuisibles et il y en a bien d'autres.

L'industrie agro-alimentaire nous bombarde à la fois de ces ingrédients et de publicités mensongères. S'il est possible de rectifier de temps en temps le tir, faisons-le : repérer les ingrédients à éviter, se méfier des produits lights, fournir quelques recettes simples et peu coûteuses, je vous donne un exemple un hareng, œuf dur, salade, une soupe maison pour remplacer pizzas, hot dog... le plus souvent possible. Par exemple, pour les amateurs de fromage, privilégier le chèvre et le brebis..., cela pourrait figurer sur un feuillet avec logo attractif à offrir dans les cars.

Récemment, le Président de la Ligue cardiologique disait que les maladies cardio-vasculaires seraient encore en augmentation si nos modes de vie ne changeaient pas, notamment en matière d'alimentation.

Se nourrir est vital, se bien nourrir primordial. C'est là un problème de santé publique, de qualité de vie mais aussi, un choix de société sur lequel il convient peut-être de s'interroger.

Je vous remercie.

Mme LA PRESIDENTE. - Merci Mme la Conseillère. Y a-t-il d'autres personnes qui souhaitent intervenir ? Plus personne. Je clos la discussion générale étant entendu que la journée de demain sera consacrée d'une part, aux premières réponses du Collège, quant aux interventions qui ont eu lieu hier et aujourd'hui et qui portent particulièrement sur des spécificités relevant de leurs compétences directes et d'autre part aux interventions des Chefs de groupes. Je rappelle également que les amendements budgétaires 2011, déposés les 19 et 20, sont renvoyés directement aux Commissions compétentes pour examen attentif et que les réponses des Députés concernés ne porteront donc pas sur les amendements déposés en séance.

**VII.- Approbation du procès-verbal de la réunion précédente**

Mme LA PRESIDENTE.- Aucune réclamation n'ayant été déposée au sujet de la rédaction du procès-verbal de la réunion du 19 octobre 2010, je le déclare approuvé.

**SEANCE PUBLIQUE DU 20 OCTOBRE 2010**

**VIII.- Clôture de la réunion**

La réunion publique est levée à 16 H 30.

La prochaine réunion aura lieu le 21 octobre.